



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 11 AVRIL 2018**

**Présent(e)s** : MM GERAUDIE, BARLERIN, BOUILHAC, FAUCHER, JACQUET, LEYRIS, MAZEAUD, RASSION

MMES CROUZETTE, JAN, MOUSNIER, NOEL, POUGET, VILLATOUX

**Absent(e)s** : Mmes BERNARD (procuration à Mme Noël), ANTONI, COURBIER  
MM ARTIGUES (procuration à Mme JAN), RHODES

**Secrétaire de Séance** : Mme CROUZETTE

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 27/02/2018**

Mme Jan fait part de deux remarques concernant des formulations de propos ; le compte rendu est modifié (« il ne faudra pas se planter » remplacé par « il ne faudra pas faire d'erreur », et « trop fouillis » par « trop nombreux »)

#### **2. Vente de terrain à Mr Treille**

M. le maire rappelle que dans le projet présenté par la majorité municipale figurait la construction d'un funérarium. Une entreprise privée (M. Treille) a fait part de son souhait d'acquérir une parcelle pour construire ce bâtiment. Elle se situe à l'arrière du parking nouvellement créé. Sa superficie est de 1047 M2 et son prix 5235 €.

Mme Jan se dit surprise par un prix du terrain relativement bas (5€/m2)

M. le Maire précise que ce terrain ne peut être destiné à un autre usage et qu'il est judicieux de favoriser l'installation d'une nouvelle entreprise sur la commune.

Adopté à l'unanimité.

#### **3. Mise en place du RIFSEEP**

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

C'est un système d'indemnité des agents municipaux qui remplace l'IAT (indemnité d'administration et de technicité pour les agents de catégorie C), et la prime de fonction et de résultat (agent de catégorie A). M le Maire attribue les primes. La délibération fixe les plafonds

et les critères à retenir. Les notations sont remplacées par un entretien annuel entre l'agent et la directrice générale des services.

Adopté à l'unanimité.

#### **4. Achat matériel services techniques**

Le METRAC , outil indispensable pour tondre les stades et autres terrains communaux devenant coûteux en réparations, doit être remplacé.

Deux entreprises ont été contactées pour des propositions d'offre de reprise et de matériel neuf. Après plusieurs discussions, réflexions et essais, c'est l'entreprise Bouchaud qui a été retenue pour une somme à charge de la commune de 68 400€. Il est à noter que le matériel acheté pourra être équipé, pour l'hiver, d'une lame à l'avant et d'une saleuse à l'arrière.

Adopté à l'unanimité.

#### **5. Déplacement d'assiette d'un chemin rural**

Il convient d'effectuer une régularisation sur un chemin rural qui n'existe plus dans une propriété appartenant à M Vigne, lequel veut vendre son terrain.

Adopté à l'unanimité.

#### **6. Vote des trois taxes locales**

Pour rappel ces taxes se décomposent en :

- Taxe d'habitation (TA) :10,94 %
- Taxe sur le foncier bâti (TF) : 18,02 %
- Taxe sur le foncier non-bâti (TFNB) : 81,74 %

Il est proposé de maintenir ces taux en l'état

Adopté à l'unanimité.

#### **7. Transfert de la zone d'activités de la gare à Tulle Agglo : approbation du PV de transfert**

La compétence économique ayant été transférée à Tulle Agglo au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, il convient de valider le PV de transfert de cette zone artisanale, ce qui ne représente qu'une

simple formalité dans la mesure où tous les terrains sont occupés par des entreprises.

Adopté à l'unanimité.

### **8. Travaux église**

Une étude complète de l'église avait été demandée à Mr Baguet, architecte des Bâtiments de France. Un nouveau contact a été pris pour une estimation des travaux sur le chœur et la sacristie.

Le chœur est actuellement couvert en lauzes et une étude est demandée pour une charpente et une toiture en ardoises du pays. Le montant total est estimé à 150 545 € HT.

Plusieurs sources de financements seront sollicitées : Conseil Départemental, DRAC, Région, Fondation du Patrimoine.

Adopté à l'unanimité.

### **9. Demande d'inscription église**

Actuellement, seuls le chœur et l'abside sont inscrits au titre des monuments classés. Sur les conseils de l'architecte, il serait souhaitable de demander l'inscription de la totalité de l'église afin de pouvoir prétendre à une éventuelle subvention de la DRAC pour les travaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

### **10. Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE**

Pour 2018, l'adhésion s'élève à 8 980 €, ce qui représente une augmentation de 50 %.

Adopté à l'unanimité

### **11. Convention SDIS surveillance de baignade**

Un courrier du SDIS a informé des difficultés rencontrées pour les recrutements. Une convention doit cependant être signée entre la commune et le SDIS aux fins d'organiser la surveillance de la baignade au lac de Bournazel pour l'été 2018.

Cette année, les besoins en surveillance sont : 1 personne du 7 au 14 Juillet, 2 personnes du 14 Juillet au 15 Août, 1 personne du 15 au 26 Août.

Le coût total de ce service est de 7 977 €.

Adopté à l'unanimité

### **12. Convention d'occupation du domaine public, Esprit nature**

Le Télé ski nautique a été vendu par Mr Bigeargeas à l'association Esprit Nature, qui va, en outre, proposer différentes activités nature sur le site du lac .

Une convention est établie pour 7 ans, fixant les droits et devoirs de chacun. Une redevance annuelle de 1 500 € est demandée à l'association.

Mme Jan s'interroge sur la cohabitation avec les pêcheurs, or cette année, il n'y a pas eu de réempoissonnement, donc pas de pêcheurs. Il conviendra d'observer les conséquences sur la qualité des

eaux.

Adopté à l'unanimité

### **13. Convention d'occupation du domaine public, Aquapark de Bournazel**

La commune a été démarchée par un entrepreneur originaire de Haute-Savoie qui projette d'installer un parc nautique sur le lac de Bournazel en Juillet et Août.

Une convention sera établie avec le paiement d'une redevance de 1 500 €.

Le matériel, la surveillance et les services sont à la charge de l'entrepreneur.

Adopté à l'unanimité

### **14. Décision modificative, budget principal**

Concernant les travaux du PAB, il convient de faire un réajustement avec Tulle Agglo pour la convention de maîtrise d'ouvrage unique, de telle sorte que la commune règle les factures et récupère la TVA.

Adopté à l'unanimité

### **15. Subventions aux associations**

Mme Pouget présente les propositions de subventions à attribuer aux associations seilhacoises, suite aux travaux de la commission vie de la cité.

Adopté à l'unanimité.

### **16. Modification du règlement du lotissement du Champ Nègre**

Suite à une erreur d'une entreprise de terrassement lors d'exécution de travaux, il convient de modifier les limites de propriété de deux parcelles.

Adopté à l'unanimité.